CEPSO FORMATION
26, avenue de Suffren - 75015 PARIS
Téléphone 01 44 49 19 50
www.cepso-formation.fr - E-Mail : cepso@socaf.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

Sociétaires SOCAF

Avril à juillet 2025

Le présent bulletin d'inscription est à retourner au CEPSO :

- soit avec le chèque de règlement par courrier au 26 avenue de Suffren – 75015 Paris
- soit accompagné de la preuve de virement par mail à l'adresse cepso@socaf.fr

L'inscription est validée à réception du règlement et du bulletin d'inscription dans la limite des places disponibles. Le nombre de places est à consulter sur notre site Internet www.socaf.fr/formation-immobilier. Aucune réservation n'est possible.
LA WEBCAM ET LE MICRO SONT OBLIGATOIRES pour les formations en visioconférence.

N° DE SOCIÉTAIRE : ..... DÉNOMINATION SOCIALE : .....

N° DE SIRET : .....

REPRESENTANT LEGAL : .....

ADRESSE : .....

NOM(S) et PRÉNOM(S) DU(DES) PARTICIPANT(S) : .....

☎ TÉL : ..... 💻 E-mail : .....

Format/Lieu	Réf	Thème du stage	Date	Durée	À COMPLÉTER		Prix TTC */ Pers.
					INITIALES des participants	Nbre de participants	
TOUTES ACTIVITÉS							
Visioconférence	VD-A30	L'intelligence artificielle au service des métiers de l'immobilier	09 avril après-midi	1/2 j.			198€
Visioconférence	V-T28B	La rénovation énergétique : techniques, isolation, chauffage, ventilation et cas concrets	09 avril	1 j.			324€
Visioconférence	V-A26	Les principes de l'analyse financière adaptés aux professionnels de l'immobilier	10 avril	1 j.			324€
Visioconférence	V-A28	Améliorer la visibilité de son agence sur internet	10 avril	1 j.			324€
Visioconférence	VD-A31	L'audit énergétique : enjeux et fonctionnement	11 avril matin	1/2 j.			198€
Visioconférence	V-A11	Mieux prévenir et gérer les conflits	17 avril	1 j.			324€
Visioconférence	VD-A18	Gestion technique des immeubles de logement	22 avril matin	1/2 j.			198€
Visioconférence	VD-A37	Les contrôles réglementaires des immeubles de bureaux et des commerces (ERT et ERP)	22 avril après-midi	1/2 j.			198€
Visioconférence	V-A27	DPE et indécence du logement	22 avril	1 j.			324€
Visioconférence	V-A15	Le RGPD pour Les professions immobilières	24 avril	1 j.			324€
Visioconférence	V-A29	Anticiper un contrôle de la DGCCRF	25 avril	1 j.			324€
Visioconférence	VD-A34	Rénovation énergétique des maisons individuelles: exemples d'opérations réussies	28 avril matin	1/2 j.			198€
Visioconférence	V-T28A	La transition énergétique : obligations réglementaires, DPE et audit, aides et cas concrets	14 mai	1 j.			324€
Visioconférence	VD-A38	Carnet d'Information du Logement et Diagnostic Technique Global	16 mai matin	1/2 j.			198€
Visioconférence	VD-A35	Rénovation énergétique des bâtiments collectifs: exemples d'opérations réussies	20 mai matin	1/2 j.			198€
Présentiel - **PARIS**	A22	Se différencier en faisant vivre une expérience client unique	23 mai	1 j.			324€
Visioconférence	VD-T24	Approche pathologique du bâtiment	28 mai après-midi	1/2 j.			198€

Format/Lieu	Réf	Thème du stage	Date	Durée	À COMPLÉTER		Prix TTC */ Pers.
					INITIALES des participants	Nbre de participants	
TOUTES ACTIVITÉS (suite)							
Visioconférence	V-T28B	La rénovation énergétique : techniques, isolation, chauffage, ventilation et cas concrets	05 juin	1 j.			324€
Visioconférence	VD-A33	Droit des sociétés : quelles formes sociales pour quels avantages	10 juin matin	1/2 j.			198€
Visioconférence	VD-A31	L'audit énergétique : enjeux et fonctionnement	12 juin matin	1/2 j.			198€
Visioconférence	VD-A8	La lutte contre le blanchiment appliquée à l'immobilier	13 juin après-midi	1/2 j.			198€
Visioconférence	V-T20A	Se développer avec les réseaux sociaux et le marketing de réseau - Initiation	13 juin	1 j.			324€
Visioconférence	V-A11	Mieux prévenir et gérer les conflits	23 juin	1 j.			324€
Visioconférence	V-A7	Réussir les photos de ses annonces immobilières avec un smartphone	27 juin	1 j.			324€
FISCALITÉ							
Visioconférence	V-F4	Panorama de la fiscalité immobilière	15 avril	1 j.			324€
Présentiel - **MONTPELLIER**	F5	La SCI et la SARL de famille	23 juin	1 j.			324€
MANAGEMENT ET ORGANISATION							
Visioconférence	VD-M10	Astuces et conseils pour recruter et maintenir ses équipes	08 avril matin	1/2 j.			198€
Visioconférence	VD-M11	Savoir recadrer, féliciter et motiver son équipe	14 avril matin	1/2 j.			198€
Visioconférence	V-M5	Définir et évaluer les objectifs des collaborateurs	06 mai	1 j.			324€
Visioconférence	V-M7	Gestion du temps et des priorités	12 mai	1 j.			324€
Visioconférence	V-M6	Pilotage des équipes et agilité managériale	02 juin	1 j.			324€
GESTION							
Visioconférence	V-G2B	La gestion des baux d'habitation 2025	08 avril	1 j.			324€
Visioconférence	VD-G31	Bail commercial : Les états des lieux avant-après la loi Pinel	15 avril matin	1/2 j.			198€
Visioconférence	V-G14	Prospection et négociation en Gestion locative	15 avril	1 j.			324€
Visioconférence	V-G22	Bail commercial : Indemnité d'éviction et valeur locative	16 avril	1 j.			324€
Visioconférence	V-G10	Actualité des baux d'habitation	17 avril	1 j.			324€
Visioconférence	V-G1	Création et fonctionnement d'un service Gérance	23 avril	1 j.			324€
Visioconférence	VD-G28	Réussir ses états des lieux d'entrée	29 avril matin	1/2 j.			198€
Visioconférence	V-G2A	Les baux d'habitation 2025	07 mai	1 j.			324€
Visioconférence	V-G23	Points de vigilance : Les sources de contentieux en Gestion locative	13 mai	1 j.			324€
Visioconférence	V-G17	État des lieux et charges récupérables	14 mai	1 j.			324€
Présentiel - **PARIS**	G19	Le bail commercial : initiation et fondamentaux	15 mai	1 j.			324€
Visioconférence	VD-G27	Les locations saisonnières : actualité de la règlementation et de la jurisprudence	06 mai matin	1/2 j.			198€
Visioconférence	V-G10	Actualité des baux d'habitation	20 mai	1 j.			324€
Visioconférence	V-G11	Les impayés de loyers	23 mai	1 j.			324€
Visioconférence	V-G25	Bail d'habitation, de la sélection à l'entrée du locataire	27 mai	1 j.			324€
Visioconférence	V-G2B	La gestion des baux d'habitation 2025	04 juin	1 j.			324€
Visioconférence	V-G18	Maîtriser la comptabilité Gérance	06 juin	1 j.			324€
Visioconférence	V-G19	Le bail commercial : initiation et fondamentaux	10 juin	1 j.			324€
Visioconférence	V-G24	Points de vigilance : Les sources de contentieux en Bail commercial	11 juin	1 j.			324€
Visioconférence	V-G21	Bail commercial : perfectionnement et actualité	20 juin	1 j.			324€
Visioconférence	VD-G29	Les assurances en Gestion locative	19 juin matin	1/2 j.			198€
Visioconférence	V-G26	La fin du Bail en toute sérénité	24 juin	1 j.			324€
Visioconférence	V-G10	Actualité des baux d'habitation	02 juillet	1 j.			324€
Visioconférence	V-G25	Bail d'habitation, de la sélection à l'entrée du locataire	08 juillet	1 j.			324€

SYNDIC							
Visioconférence	V-C21	Le rôle du syndic dans Les contentieux privatifs	02 avril	1 j.			324€
Visioconférence	VD-C7	Les impayés de charges de copropriété	02 avril matin	1/2 j.			198€
Visioconférence	VD-C29	Licencier un salarié de la copropriété	28 avril matin	1/2 j.			198€
Visioconférence	VD-C23	Parties communes - Parties privatives	12 mai matin	1/2 j.			198€
Visioconférence	V-C12	Développement et organisation de l'activité de syndic	15 mai	1 j.			324€
Visioconférence	V-C6	Actualité de la copropriété	22 mai	1 j.			324€
Visioconférence	VD-C28	Booster votre prise de parole en assemblée générale	26 mai matin	1/2 j.			198€
Visioconférence	V-C25	Le syndic : missions, obligations et rémunération	27 mai	1 j.			324€
Visioconférence	VD-C14	ASL, AFUL, Lots de volumes, unions, copropriétés: bien en différencier la gestion	03 juin matin	1/2 j.			198€
Visioconférence	VD-C24	Le conseil syndical : missions, pouvoirs, mandats, délégation de pouvoir étendue	12 juin matin	1/2 j.			198€
Visioconférence	VD-C27	Le règlement de copropriété : contenu, interprétation, modifications et mise à jour	12 juin après-midi	1/2 j.			198€
Visioconférence	V-C11	Les travaux et la maintenance en copropriété	17 juin	1 j.			324€
Visioconférence	VD-C7	Les impayés de charges de copropriété	25 juin matin	1/2 j.			198€
Visioconférence	VD-C26	Les petites copropriétés et les copropriétés à deux : les règles spécifiques de fonctionnement	25 juin après-midi	1/2 j.			198€
Visioconférence	VD-C29	Licencier un salarié de la copropriété	10 juillet matin	1/2 j.			198€
TRANSACTION							
Visioconférence	VD-T38	Les bases de l'intégration de produits neufs dans son catalogue	29 avril matin	1/2 j.			198€
Visioconférence	V-T18	Rédaction et compréhension de compromis	13 mai	1 j.			324€
Visioconférence	V-T31	Points de vigilance : Les sources de contentieux en Transaction	22 mai	1 j.			324€
Visioconférence	V-T21	Le droit de l'urbanisme pour les agents immobiliers	23 mai	1 j.			324€
Visioconférence	VD-T37	Les bases de la vente d'un bien en LMNP sur le second marché	28 mai matin	1/2 j.			198€
Visioconférence	VD-T36	Comment fidéliser ses clients de demain	03 juin matin	1/2 j.			198€
Visioconférence	VD-T39	Le crédit immobilier	16 juin matin	1/2 j.			198€
Visioconférence	V-T32	La vente en viager : perfectionnement	23 juin	1 j.			324€
Visioconférence	V-T8	L'avis de valeur	24 juin	1 j.			324€
Présentiel - **PARIS**	T21	Le droit de l'urbanisme pour les agents immobiliers	24 juin	1 j.			324€

***** *Les prix indiqués sont calculés avec le taux de TVA en vigueur (20%).*

Allez-vous faire une demande de prise en charge auprès d'un OPCO ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, lequel ? ☐ OPCO-EP *(salariés uniquement)* ☐ FIF-PL ☐ AGEFICE

Signature + cachet :

TOTAL TTC À RÉGLER :
(Chèque bancaire ou virement à l'ordre de CEPSO)**

=

Toute inscription est soumise aux conditions générales de vente et de participation rappelées ci-après. En s'inscrivant, l'entreprise cliente déclare les accepter sans réserve.

**** Pour un règlement par virement, préciser dans le libellé du virement la raison sociale et le numéro de sociétaire :**

CODE BIC : BREDFRPPXXX IBAN : FR76 1010 7001 1800 4506 3142 203

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PARTICIPATION

Réservation, inscription et confirmation d'inscription : L'inscription s'effectue à réception du bulletin d'inscription dûment complété et du règlement même en cas de financement par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCO-EP, AGEFICE…). Il appartient à l'inscrivant de faire les démarches auprès de son organisme. En cas de subrogation, dès réception des fonds par cet organisme, le CEPSO procèdera au remboursement des fonds reçus en faveur de l'inscrivant. Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée du règlement (à concurrence du nombre de places disponibles). Pour toute

inscription, un accusé de réception est adressé par mail accompagné d'une convention de formation. L'accusé ne vaut pas confirmation de la tenue de la formation. Sauf accord exceptionnel du CEPSO, l'inscrivant ne pourra inscrire plus de 3 participants pour une même session de formation.

Contexte sanitaire : En fonction de l'évolution des consignes sanitaires, le CEPSO se réserve le droit de transformer les formations en présentiel en formations à distance.

Accessibilité : En cas de nécessité d'adaptation de la formation à des personnes en situation de handicap, merci de nous en informer dès l'inscription pour étudier ce qu'il est possible de mettre en place.

Le nombre de participants : Le nombre maximum de participants par session est fixé à 15 en présentiel et à 12 en visioconférence sauf exceptions. Le CEPSO se réserve le droit de le minorer en fonction de la méthode d'enseignement utilisée.

Convocation du participant : Une convocation par participant est adressée par mail à l'inscrivant au plus tard 5 jours avant la date d'ouverture de la session. Elle comprend les informations suivantes : dates et durée de la session et lien de connexion ou coordonnées complètes du lieu de formation. Elle garantit que le stage aura lieu à la date prévue, sauf cas de force majeure.

Documents de fin de formation : Le certificat de réalisation de la formation, la facture acquittée et le relevé de connexion ou feuille d'émargement sont adressés au participant sous un mois maximum après le séminaire par mail et mis à disposition sur l'Espace Sociétaires SOCAF pour une durée de 3 ans.

Annulation d'inscription du fait du client : Les demandes d'annulation d'inscription doivent impérativement être transmises par écrit. Toute annulation peut entraîner une modification de la réduction accordée à l'inscription. À compter de l'envoi de la convocation par mail, le CEPSO se réserve le droit de facturer 185€ HT pour une formation d'une journée ou 115€ pour une formation d'une demi-journée à titre d'indemnisation. Un jour ouvré avant le début de la session, en cas d'annulation, d'absence, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le client sera redevable de l'intégralité du montant de sa formation.

Force majeure dûment reconnue : Toute annulation ou report pour force majeure doit être justifié. En cas d'absence de justificatif dans les 10 jours suivants la session de formation initialement prévue, la force majeure ne pourra pas être reconnue. Par conséquent, l'annulation ou le report pourra donner lieu à facturation.

Report d'inscription du fait du client : Les demandes de report d'inscription doivent impérativement être transmises par écrit avant ladite session. Le report d'inscription est effectué sur une session présente sur le bulletin complété à l'inscription. À compter de l'envoi de la convocation par mail, le CEPSO se réserve le droit de refuser la demande de report et de la considérer comme une annulation. Un jour ouvré avant le début de la session, aucun report pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue ne sera accepté. Le cas échéant, le report sera effectué sur le même thème de formation à une date ultérieure. L'inscrivant a la possibilité de reporter sans frais une seule inscription dans le semestre. Pour toute demande de report supplémentaire, des frais de gestion à hauteur de 25 € HT seront facturés pour chaque report.

Annulation d'une session du fait du CEPSO : Le CEPSO se réserve le droit d'annuler la session au plus tard 5 jours ouvrés (sauf cas de force majeure) avant sa date d'ouverture. Un mail d'annulation est alors adressé au participant en lieu et place de la convocation.

Pénalités de retard : Conformément à la loi 2008-776 du 4 août 2008 dite Loi pour la Modernisation de l'Économie, le non-paiement du prix du stage dans un délai de 30 jours suivant la date de la formation entraîne automatiquement l'application de pénalités de retard sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal sur les sommes dues.

Formations en visioconférence : La webcam ou à défaut la caméra frontale du téléphone est obligatoire pour le contrôle de présence. Le CEPSO se réserve le droit d'exclure tout participant manquant à cette obligation.

Refus d'inscription : En cas de manquements constatés aux clauses du règlement intérieur ou aux règles de fonctionnement des formations en visioconférence lors d'une précédente formation, le CEPSO se réserve le droit de refuser tout ou partie des inscriptions de la société.

Données personnelles : Le CEPSO dispose d'un traitement informatique pour la gestion des formations. Les données des inscrivants sont susceptibles d'être transmises à des tiers notamment les organismes paritaires collecteurs ou aux formateurs. La communication de ces données peut être indispensable au bon déroulement d'une formation ou à la prise en charge des frais de formations par un OPCA. Ces données seront conservées et seront utilisées à des fins d'organisation des formations, de contact et de statistiques. Les personnes concernées peuvent obtenir la rectification, l'effacement des données le concernant ou s'opposer pour motif légitime au traitement des données en écrivant à cepso@socaf.fr. Toute réclamation peut être introduite auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.